Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 035-213502941-20260226-D024_2026-DE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la commune, composé de 17 membres en exercice et dûment convoqué le dix-neuf février, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

**Membres présents** : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, DANO Yves, REGENT Claude, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, JOUBAUD Sandrine, DUPRE Claire, SEBILLET Marine, BEASSE Valentin.

**Membres excusés** : RACAPE Jean-Paul (procuration à HEDAN Yves), LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne (procuration à CHEVREL Nicole), MATHURIN Loïc (procuration à CASSOU DIT MAISONNAVE Joël), BASSEVILLE Cathy.

**Secrétaire de séance** : REGENT Claude

## Conseil municipal – Séance du 26 février 2026

## Délibération n° 24 : Subvention pour les projets pédagogiques de l'école privée

Il est proposé au Conseil municipal de Sainte-Marie d'accorder à l'école privée La Providence une participation financière complémentaire pour financer les projets pédagogiques menés par l'établissement au cours de l'année scolaire.

Le montant de la participation financière attribuée à l'école publique s'élève à 6 € par élève pour l'année 2026. A la rentrée scolaire de septembre 2025, il y avait 70 élèves inscrits à l'école primaire privée « La Providence ». Le montant proposé s'élève à 420 € (70 élèves x 6 €).

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Attribuer une subvention de 420 € à l'école privée La Providence pour les projets pédagogiques

**Bordereau adopté à l'unanimité (16 voix)**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
**- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -**
Le 03/03/2026
Le Maire,
Françoise BOUSSEKEY

Le secrétaire de séance,
Claude REGENT

MAIRIE DE STE-MARIE ★ ILLE-ET-VILAINE